



PHI 756 – Philosophie allemande (3 cr.)

Plan de cours – Automne 2016

lundi, 16 h 00 à 18 h 50, local A3-131 et L1-4688

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A5-214
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : andrius.valevicius@hotmail.com

OBJECTIF

Approfondir les connaissances sur un thème/auteur de la philosophie allemande et voir ce thème/auteur dans le contexte de la philosophie occidentale en générale.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Ce cours portera sur Friedrich Nietzsche et servira d'opportunité pour lire des œuvres entières de l'auteur qui est l'un des grands penseurs de la philosophie allemande dont le rayonnement est mondial et dont l'influence se fait sentir à travers des philosophes et écrivains comme Heidegger, Foucault, Thomas Mann, Yeats, Joyce, Freud et Derrida. Sa pensée complexe se prêtant à de multiples interprétations, nous aurons comme objectif de mettre en lumière ses idées fondamentales.

CONTENU

Nous nous concentrerons sur trois ouvrages essentiellement : « La crépuscule des idols », « Au-delà du bien et du mal » et « Ainsi parla Zarathustra ». Les étudiants feront de courtes présentations en classe sur la base de lectures hebdomadaires. Le professeur interviendra au besoin avec de brefs exposés sur l'histoire de la philosophie allemande et sur l'esprit de la pensée allemande.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
29 août	Introduction
12 septembre	Histoire de la philosophie allemande, Kant et Hegel, l'idéalisme et le romantisme
19 septembre	« La crépuscule des idols »
26 septembre	« La crépuscule des idols » suite
3 octobre	« Au-delà du bien et du mal »
24 octobre	« Au-delà du bien et du mal » suite
31 octobre	« Ainsi parla Zarathustra » partie I
7 novembre	« Ainsi parla Zarathustra » partie II
14 novembre	« Ainsi parla Zarathustra » partie II suite
21 novembre	« Ainsi parla Zarathustra » partie III
28 novembre	« Ainsi parla Zarathustra » partie IV
5 décembre	« Ainsi parla Zarathustra » partie IV suite
12 décembre	Conclusion

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Il aura deux présentations orales en classe qui compteront chacune pour 10 % et un travail écrit (15 à 20 pages à double interligne) comptant pour 80 % de la note finale.

Critères d'évaluation

La rigueur de l'argumentation et la clarté des idées seront pris en compte dans le travail écrit. En ce qui concerne la présentation orale, la préparation ainsi que la qualité de l'articulation seront considérées.

MATÉRIEL REQUIS

Textes

BIBLIOGRAPHIE

Nietzsche, Friedrich, « Ainsi parla Zarathustra » Garnier Flammarion.
« Au-déla du bien et du mal » Garnier Flammarion
« La crépuscule des idols » Garnier Flammarion

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.